



**SERVICE
DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE
SECOURS DU VAR**

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

RAA / 2026_06

ELECTIONS 2026

PUBLICATION DU MERCREDI 3 JUIN 2026



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RAA / 2026_06

ELECTIONS 2026

Publication du mercredi 3 juin 2026

SOMMAIRE

PROCES-VERBAL

Numéro	Objet	Pages
01	Procès-verbal de recensement des votes et de proclamation des résultats du scrutin des élections des représentants des communes et EPCI au conseil d'administration du service d'incendie et de secours du Var du scrutin du 2 juin 2026	4
02	Procès-verbal de recensement des votes et de proclamation des résultats des élections par vote électronique des représentants du personnel au sein du Comité Consultatif des Sapeurs-pompiers Volontaires (CCDSPV) du SDIS du Var du scrutin du 2 juin 2026	14
03	Procès-verbal de recensement des votes et de proclamation des résultats des élections par vote électronique des représentants du personnel au sein de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) du SDIS du Var du scrutin du 2 juin 2026	28
04	Procès-verbal de dépouillement pour l'élection par vote électronique des représentants du personnel à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) et au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) bureau centralisateur de vote	42

PROCES-VERBAL

République Française

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var**Elections des représentants des communes et EPCI au CASDIS
Scrutin du 2 JUIN 2026
(Article L1424-24-3 du CGCT)****PROCES-VERBAL DE RECENSEMENT DES VOTES
ET DE PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN**

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de juin à quatorze heures, s'est réunie au service départemental d'incendie et de secours du Var, la commission de recensement des votes en exécution des dispositions de l'arrêté n°2110 en date du trente avril 2026 de monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var portant organisation des élections pour le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var.

Ladite commission est composée de :

- Madame Myriam GARCIA, Sous-Préfète de Draguignan, représentant Monsieur Le Préfet, Présidente ;
Madame Françoise LEGRAIEN, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'Administration, représentant Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var ;
Colonel HC Philippe RAISON, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours représentant le Directeur départemental ;
Deux Maires et deux Présidents d'EPCI désignés par la délibération du conseil d'administration du SDIS du Var n°26-12 en date du 03 février 2026, comme suit :
- Maire de FIGANIERES, Monsieur Bernard CHILINI ;
 - Maire de GONFARON, Monsieur Thierry BONGIORNO ;
 - Président de la Communauté d'Agglomération Dracénie Provence Verdon Agglomération, Monsieur Claude ALLEMAGNA ;
 - Président de la Communauté de Communes Provence Verdon, Monsieur Hervé PHILIBERT.

Le secrétariat est assuré par Monsieur Thomas GRIMMELPONT, fonctionnaire préfectoral.

La commission a procédé au recensement des votes par correspondance remis le 1^{er} juin 2026 par voie postale et placé sous scellés en vue de l'élection des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var, conformément à l'arrêté précité.

Collège des communes

Aucune liste n'ayant été déposée dans le collège des communes, 12 sièges sont à pourvoir dans le collège des établissements publics de coopération intercommunale.

Collège des établissements publics de coopération intercommunale

Une seule liste composée de 12 candidats titulaires et de 12 candidats suppléants, dite liste « alternative », a été déposée par l'Association des Maires du Var (AMF83), dans les conditions requises.

OPERATIONS DE RECENSEMENT DES VOTES

La Présidente fait constater que l'urne transparente mise à sa disposition n'avait qu'une ouverture destinée à laisser passer l'enveloppe intérieure contenant le bulletin de vote et ne contient aucun bulletin ni enveloppe. Elle procède

à sa fermeture par cadenas ; l'une des clés est restée entre ses mains et la commission désigné en séance.

Avant l'opération de recensement, la Présidente constate l'acheminement par voie postale de quatorze enveloppes extérieures (cachet de la poste faisant foi). Il a été procédé à la vérification de la conformité des votes d'émargement (enveloppes extérieures). Seules les enveloppes intérieures de chaque enveloppe extérieure conformes sont introduites dans l'urne.

A. Contrôle de la conformité des votes

Sur les quatorze enveloppes reçues, ont été mises à part, après contrôle de la conformité des votes, deux enveloppes extérieures dont l'enveloppe intérieure n'a pas été introduite dans l'urne. En effet, un vote effectué par une commune dans le collège des EPCI, sachant qu'aucune candidature au collège des communes n'a été enregistrée, ainsi qu'une enveloppe reçue par la poste hors délai.

En regard de l'arrêté précité, ces votes sont considérés comme non conformes.

La liste de contrôle de la conformité des votes et d'émargement est annexée au présent procès-verbal.

B. Dépouillement des votes

A quatorze heures trente minutes, la Présidente a déclaré le scrutin clos.

Elle a ouvert l'urne et a compté les enveloppes qui y étaient enfermées.

Le nombre des enveloppes était de douze, égal au nombre des votes déclarés conformes.

Par suite, elle a ouvert les enveloppes de scrutin une à une et a procédé au dépouillement des votes.

Les votes ont été comptabilisés, sous la surveillance de la commission, par deux de ses membres, sur deux feuilles de pointage qui ont été arrêtées et signées par chaque membre et jointes au présent procès-verbal.

Nombre de votants [enveloppes trouvées dans l'urne] :

I. Les votes nuls

- 1. enveloppe intérieure de scrutin ne renfermant pas une liste et les bulletins correspondants à cette liste quatre
- 2. enveloppe intérieure de scrutin renfermant des listes et/ou des bulletins différents zéro
- 3. enveloppe intérieure de scrutin renfermant une liste non régulièrement déclarée et enregistrée zéro
- 4. enveloppe intérieure de scrutin renfermant une liste ou un bulletin de vote portant un signe de reconnaissance. zéro
- 5. enveloppe intérieure de scrutin contenant un bulletin de vote différent de ceux qui ont été envoyés..... zéro
- 6. enveloppe intérieure de scrutin renfermant une liste comportant adjonction de nom, suppression de nom ou modification de l'ordre de présentation des candidats zéro

Total I des votes nuls, soit la somme des lignes 1 à 6 : **quatre**

II. Les votes blancs


- 7. enveloppes intérieures ne contenant aucun bulletin de vote zéro

Total II des votes blancs, soit le nombre figurant sur la ligne 7 : **quatre**

Nombre de votes exprimés (nombre de votants – votes nuls I – votes blancs II): **huit**

représentant un nombre de suffrages de : **huit cents trente et un**

NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
LISTE CANDIDATE 
ID : 083-288300403-20260602-01-AR

NOM DES LISTES CANDIDATES	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
liste principale déposée par l'Association des Maires du Var (AMF83)	831	Huit cents trente et un

S'agissant d'un scrutin de liste bloquée et complète, proportionnel au plus fort reste, mais n'étant en présence que d'une seule liste candidate, il n'apparaît pas nécessaire de procéder au calcul du quotient électoral pour attribuer les sièges.

PROCLAMATION DES RÉSULTATS DU SCRUTIN

Nombre d'électeurs inscrits	quatorze
Nombre d'enveloppes reçues.....	quatorze
Nombre de votes non conformes annulés	deux
Nombre de votants (enveloppes trouvées dans l'urne)	douze
Nombre de votes nuls	quatre
Nombre de votes blancs	zéro
Nombre de votes exprimés	huit
Nombre de suffrages exprimés	huit cents trente et un

La commission de recensement des votes a constaté que les candidats figurant sur la feuille de proclamation ci-jointe réunissent les conditions exigées par la loi pour que leur élection soit acquise.

En conséquence, la présidente a proclamé élues les personnes figurant sur la feuille de proclamation ci-jointe.

OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

Sur les quatorze enveloppes reçues, nous avons reçu deux enveloppes de vote non conformes au présent scrutin, donc écartées : l'une concerne le vote d'une commune au sein du collège des EPCI (VINON sur VERDON) et l'autre correspond au vote d'un EPCI arrivé hors de la période de vote, directement au SDIS du Var, non acheminées par la poste (CA Provence Verte).

Publicité et recours

Le présent procès-verbal sera transmis au Préfet du Var, affiché dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et publié sur son portail intranet, sous un onglet spécifique « Elections 2026 », ainsi que sur le site internet sous l'onglet général « Recueil des actes administratifs ».

Les résultats sont proclamés, affichés et publiés à la diligence du président de la commission. Ils peuvent être contestés devant le tribunal administratif, dans les dix jours qui suivent leur proclamation, par tout électeur, par tout candidat et par le Préfet. (CGCT article R1424-13).

Le tribunal administratif de Toulon, compétent, peut être saisi par voie postale au 5 rue Racine 83000 Toulon ou par l'application informatique télérecours citoyens accessible par le biais du site internet : www.telerecours.fr.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le deux du mois de juin deux mille vingt-six à 15 heures et 30 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par la présidente, les membres de la commission et le secrétaire.

La Présidente
de la commission de recensement des votes



Mme Myriam GARCIA
Sous-Préfète de Draguignan

Le secrétaire



M. Thomas GRIMMELPONT
Fonctionnaire préfectoral

Les membres de la commission de recensement des votes

Mme F.LEGRAIEN V.P du CASDIS	B.CHILINI Maire de Figanières	T.BONGIORNO Maire de Gonfaron	C.ALLEMAGNA Pdt de DPVA	H.PHILIBERT Pdt de Provence Verdon	COL.HC P.RAISON DDA
---------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------	---------------------------------------	------------------------



~~present~~
excuse

~~present~~
excuse



République Française

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var



**Elections des représentants des communes et EPCI au CASDIS
Scrutin du 02 JUIN 2026
(Article L1424-24-3 du CGCT)**

FEUILLE DE PROCLAMATION
Annexée au procès-verbal du recensement général des votes

NOM, PRENOM ET QUALITES DES ELUS
(dans l'ordre de présentation)

Sont déclarés élus, avec huit cents trente et un (831) suffrages obtenus :

MEMBRES TITULAIRES :

1. Mme Brigitte GENETELLI, Adjointe au Maire de Toulon, Conseillère Métropolitaine Toulon Provence Méditerranée
2. M. Bernard CHILINI, Vice-Président de la CA Dracénie Provence Verdon, Maire de Figanières
3. Mme Françoise DELAUNAY KAIDOMAR, Vice-Présidente de la CA Estérel Côte d'Azur, Conseillère Municipale de Saint-Raphaël
4. M. Jean-Pierre VERAN, Vice-Président de la CA Provence Verte, Maire de Cotignac
5. Mme Blandine MONIER, Vice-Présidente de la CA Sud Sainte Baume, Maire d'Evenos
6. M. Thomas DOMBRY, Vice-Président de la CC du Golfe de Saint-Tropez, Maire de La Garde-Freinet
7. Mme Priscilla BRACCO, Conseillère Communautaire de la CC Méditerranée Porte des Maures, Adjointe au Maire de Pierrefeu
8. M. Fernand BRUN, Vice-Président de la CC Cœur du Var, Maire de Pignans
9. Mme Véronique ARNOUX, Conseillère Communautaire CC Lacs et Gorges du Verdon, Adjointe au Maire de Régusse
10. M. Yves PALMIERI, Président de la CC Vallée du Gapeau, Maire de La Farlède
11. Mme Marie-José GUIDICELLI, Conseillère Communautaire de la CC Pays de Fayence, Adjointe au Maire de Montauroux
12. M. Hervé PHILIBERT, Président de la CC Provence Verdon, Maire de Ginasservis

MEMBRES SUPPLEANTS :

1. Mme Martine BERARD, Adjointe au Maire de Toulon, Conseillère Métropolitaine Toulon Provence Méditerranée
2. M. Marcel FLORENT, Vice-Président de la CA Dracénie Provence Verdon, Maire des Arcs sur Argens
3. Mme Sylvie BLANC, Conseillère Communautaire de la CA Estérel Côte d'Azur, Adjointe au Maire de Saint-Raphaël
4. M. Alain RAVANELLO, Vice-Président de la CA Provence Verte, Maire de Carcès
5. Mme Rachida AMAR, Conseillère Communautaire de la CA Sud Sainte Baume, Adjointe au Maire du Beausset
6. M. Alexandre LATIL, Vice-Président de la CC du Golfe de Saint-Tropez, Maire de Le Plan de la Tour
7. Mme Léa SAMAZAN, Conseillère Communautaire de la CC Méditerranée Porte des Maures, Adjointe au Maire de Cuers
8. M. Jean-Michel DRAGONE, Conseiller Communautaire de la CC Cœur du Var, Adjoint au Maire du Luc
9. Mme Marie-Françoise BONAVENTURE, Conseillère Communautaire de la CC Lacs et Gorges du Verdon,

Conseillère municipale d'Aups

10. M. Philippe LAURERI, Conseiller Communautaire de la CC Vallée du Gape

11. Mme Myriam ROBBE, Conseillère Communautaire de la CC Pays de Fayence, Adjoint au Maire de Saint-Paul en Forêt

12. M. Franck PANIZZI, Vice-Président de la CC Provence Verdon, Maire de Pontevès

La Présidente
de la commission de recensement des votes



Madame Myriam GARCIA
Sous-Préfète de Draguignan



Elections des représentants des communes et EPCI au CASDIS
Scrutin du 02 JUIN 2026
(Article L1424-24-3 du CGCT)

Liste de contrôle de la conformité des votes d'émargement

Nom-Prénom	Nom de l'EPCI	Vote reçu	Nullité			Déclaré conforme	Emargement
			Enveloppe extérieure	Enveloppe intérieure	Motif		
MASSI Josée	Métropole Toulon Provence Méditerranée	oui	non	Non		oui	
ALLEMAGNA Claude	Communauté d'Agglomération Dracénie Provence Verdon Agglomération	Oui	Non	Non		oui	
MASQUELIER Frédéric	Communauté d'Agglomération Esterel Côte d'Azur Agglomération	Oui	Non	Non		oui	
BREMOND Didier	Communauté d'Agglomération PROVENCE VERTE	oui			Vote reçu mais envoyé hors délai selon la poste	non	
LUCIANO Pierre	Communauté d'Agglomération SUD SAINTE BAUME	Oui	Non	Non		oui	
MORISSE Vincent	Communauté de Communes GOLFE DE SAINT-TROPEZ	Oui	Non	Non		oui	
DE CANSON François	Communauté de Commune MEDITERRANEE PORTE DES MAURES	Oui	Non	Non		oui	
LAIN Dominique	Communauté de Communes CŒUR DU VAR	Oui	Non	Non		oui	
CONSTANS Serge	Communauté de Communes LACS ET GORGES DU VERDON	Oui	Non	Non		oui	
PALMIERI Yves	Communauté de Communes VALLEE DU GAPEAU	Oui	Non	Non		oui	
CAVALLIER François	Communauté de Communes PAYS DE FAYENCE	non					
PHILIBERT Hervé	Communauté de Communes PROVENCE VERDON	Oui	Non	Non		oui	
LEONI Emilien	SILIAT	Oui	Non	Non		oui	
ISNARD Nicolas	Métropole Aix-Marseille-Provence	Oui	Non	Non		oui	
TOTAL							

Les membres de la Commission de recensement des votes (Article R1424-13 du CGCT)

Mme M.GARCIA F.LEGRAIEN B.CHILINI T.BONGIORNO C.ALLEMAGNA H.PHILIBERT COL.HC P.RAISON T.GRIMMELPON
Présidente V.P du CASDIS Maire de Figanières Maire de Gonfaron Pdt de DPVA Pdt de Provence Verdon Secrétaire

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260602-01-AR



**Elections des représentants des communes et EPCI au CASDIS
Scrutin du 02 JUIN 2026
(Article L1424-24-3 du CGCT)**

Electeurs du collège des Maires

Liste de contrôle de la conformité des votes d'émargement

Nom-Prénom	Nom de la commune	Vote reçu	Nullité			Déclaré conforme	Emargement
			Enveloppe extérieure	Enveloppe intérieure	Motif		
Claude CHEILAN	Vinon-sur-Verdon	OUI			Aucune candidature reçue au collège des communes – Vote ne correspondant pas au collège des communes - vote nul et non avenue	NON	

Les membres de la Commission de recensement des votes (Article R1424-13 du CGCT)

Mme M.GARCIA
Présidente

Mme F.LEGRAIEN
1^{ère} V.P du CASDIS

T.BONGIORNO
Maire de Gonfaron

C.ALLEMAGNA
Pdt de DPVA

H.PHILIBERT
Pdt de Provence Verdon

COL.HC P.RAISON
DDASIS

T.GRIMMELPONT
Secrétaire

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260602-01-AR





Service Départemental d'incendie et de Secours du Var

ELECTIONS CCDSPV DU 2 JUIN 2026

PROCES-VERBAL DE RECENSEMENT DES VOTES ET DE PROCLAMATION DES RESULTATS

Vu la délibération du Conseil d'Administration du SDIS du Var n° 26-12 du 03/02/2026 relative à la commission de recensement des votes pour les élections au CASDIS, à la CATSIS et au CCDSPV ;

Vu la délibération n° 26-22 du Conseil d'Administration du SDIS du Var en date du 4 mars 2026 portant modalités d'organisation du vote électronique pour les élections 2026 des représentants du personnel au sein de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) et du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) du SDIS du Var et son protocole électoral annexé ;

Vu l'arrêté n° 1840 en date du 08/04/2026 du Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var portant modalité d'organisation du vote électronique pour l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au sein du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) ;

Vu l'arrêté n° 2101 du 28/04/2026 du Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var portant constitution de la commission de recensement des votes pour les élections au Conseil d'Administration du SDIS (CASDIS), à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) et au Comité Consultatif des Sapeurs-pompiers Volontaires (CCDSPV) ;

Vu le procès-verbal de scellement du système de vote électronique en date du 19/05/2026 pour l'élection au CCDSPV du SDIS du Var ;

Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique en date du 02/06/2026 pour l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au sein du Comité Consultatif des Sapeurs-pompiers Volontaires (CCDSPV) ;

Vu le procès-verbal du bureau de vote centralisateur pour les élections des représentants du personnel au Comité Consultatif des Sapeurs-pompiers Volontaires (CCDSPV) et à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS).

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de juin à seize heures et zéro minute, s'est réunie au service départemental d'incendie et de secours du Var, la commission de recensement des votes en exécution des dispositions de l'arrêté n° 1840 en date du 08/04/2026 de Monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var portant modalité d'organisation du vote électronique pour l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au sein du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) du SDIS du Var.

La commission procède aux opérations de recensement des votes émis par voie électronique pour l'élection des membres du CCDSPV, au vu des procès-verbal et du bureau centralisateur de vote, annexé au présent procès-verbal.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE RECENSEMENT DES VOTES

Ladite commission est composée de :

- Madame Myriam GARCIA, Sous-Préfète de Draguignan, représentant Monsieur Le Préfet, Présidente ;
Monsieur Dominique LAIN, Président du Conseil d'Administration, représenté par sa première vice-présidente, Madame Françoise LEGRAIEN ;
Contrôleur Général Éric GROHIN, Directeur départemental des services d'incendie et de secours, représenté par le colonel hors classe Philippe RAISON ;
Deux Maires et deux Présidents d'EPCI désignés par l'arrêté susvisé n° 2101 du 28/04/2026 du Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var, comme suit :
- Maire de FIGANIERES, Monsieur Bernard CHILINI ;
 - Maire de GONFARON, Monsieur Thierry BONGIORNO ;
 - Président de la Communauté de Communes Dracénie Provence Verdon Agglomération, Monsieur Claude ALEMAGNA ;
 - Président de la Communauté de Communes Provence Verdon, Monsieur Hervé PHILIBERT.

Le secrétariat est assuré par Monsieur Thomas GRIMMELPONT, fonctionnaire préfectoral.

Assistait également :

- l'expert indépendant, monsieur JUNI, société LEHM

Considérant le procès-verbal de scellement système de vote électronique susvisé en date du 19 mai 2026, garantissant l'intégrité d'un contenu numérique et permettant de contrôler l'intégrité de son contenu en détectant toute modification ultérieure de ce contenu.

Considérant le procès-verbal susvisé du bureau de vote électronique, en date du 02 juin 2026, dans lequel sont consignés les constatations faites au cours des opérations de vote, le cas échéant les événements survenus durant le scrutin et les interventions effectuées sur le système électronique de vote ainsi que les résultats du vote électronique par internet.

Considérant le procès-verbal du bureau de vote centralisateur, en date du 02 juin 2026, dans lequel sont consignées les constatations faites par le bureau de vote électronique et centralisant les résultats.

RECENSEMENT ET PROCLAMATION DES RESULTATS

La commission a procédé au recensement des votes recueillis électroniquement, sur la période du 26 mai 2026 (09h00) au 02 juin 2026 (16h00), en vue de l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au sein du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) du SDIS du Var, conformément à l'arrêté n° 1840 du 08/04/2026 précité.

Les résultats du vote électronique, consignés dans les procès-verbaux susvisés du bureau de vote électronique et du bureau de vote centralisateur pour l'élection par vote électronique des représentants du personnel à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), ont été constatés par les membres de la commission.

Le procès-verbal du bureau de vote centralisateur pour l'élection par vote électronique des représentants du personnel à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) précité est annexé au présent procès-verbal.

Conformément aux dispositions de l'article R.1424-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 5 de l'arrêté du 15 juillet 2022 portant organisation du CCDSPV, les résultats ont été proclamés par la Présidente de la commission.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le deux du mois de juin deux mille vingt-six à dix-sept heures et vingt-cinq minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par la Présidente, les membres de la commission et le secrétaire.

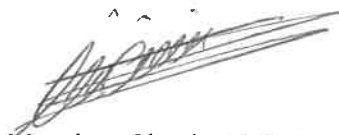
Madame Myriam GARCIA, Présidente
de la commission de recensement des votes



Madame Françoise LEGRAIEN



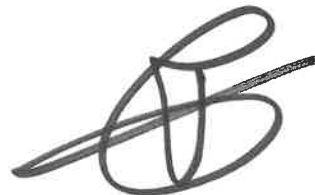
Monsieur Bernard CHILINI



Monsieur Claude ALEMAGNA

Excuse

Monsieur Thomas GRIMMELPONT, secrétaire



Colonel hors classe Philippe RAISON



Monsieur Thierry BONGIORNO

Excuse

Monsieur Hervé PHILIBERT



Publicité et recours

Le présent procès-verbal sera transmis au Préfet du Var, affiché dans les locaux du Service Départemental d'incendie et de Secours du Var et publié sur son site internet.

Les résultats peuvent être contestés devant le tribunal administratif dans les 10 jours qui suivent leur proclamation, par tout électeur, par tout candidat et par le Préfet (CGCT article R1424-I 3).

Le tribunal administratif de Toulon, compétent, peut être saisi :

par voie postale au 5, rue Racine -BP 40510 - 83 041 TOULON CEDEX 9

par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: www.telerecours.fr.



**PROCES VERBAL DE DEPOUILLEMENT
POUR L'ELECTION PAR VOTE ELECTRONIQUE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL
A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE
SECOURS (CATSIS) ET AU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-
POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV)**

BUREAU CENTRALISATEUR DE VOTE

SCRUTIN du 26 MAI 2026 à 9h00 au 2 JUIN 2026 à 16h00

Le mardi deux juin deux mille vingt-six, à seize heures et vingt minutes s'est réuni le bureau de vote, institué par l'arrêté n° 1918 en date du quinze avril deux mille vingt-six, du Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var, Monsieur Dominique LAIN, dans les conditions prévues notamment par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article R. 1424-4; le Code de la Sécurité Intérieure, parties législatives et réglementaires, le décret n° 2020-144, la circulaire NOR : INTE2531101C de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises du 6 janvier et composé comme suit :

- **Président** : Monsieur Christophe CHIOCCA, élu du CASDIS
- **Secrétaire** : Lieutenant-colonel Loïc LAMBERT
- **Secrétaire adjoint** : Attaché hors-classe Stéphane PLOUARD
- **Délégué de chaque liste**, désigné par les organisations syndicales et par l'organisation représentative de personnels SPV candidates (liste soutenue par l'Union Départementale du Var) ainsi qu'un délégué suppléant :

▪ **Pour AVENIR SECOURS :**

Titulaire : Commandant Ollivier LAMARQUE

Suppléant : Commandant Samuel JACQUET

▪ **Pour SA SPP-PATS 83 :**

Titulaire : Adjudant-chef Guillaume CIVRAY

Suppléant : Adjudant-chef François DE LA OSA

▪ **Pour la liste soutenue par l'Union Départementale des sapeurs-pompiers volontaires du Var :**

Titulaire : Adjudant-chef Laurent INNOCENZI

Suppléant : Infirmier-chef Laurence CHAVAROC

Société expert indépendant : LEHM

Société prestataire de vote électronique : KERCIA

Historique des Scellements et clôture du scrutin

- Le 19 mai 2026 à 17 heures 01 minutes, le système de vote a été scellé en présence de tous les membres du bureau centralisateur.
- Le 2 juin 2026 à 16 heures, le scrutin a été clôturé. Un délai de grâce de 20 minutes a été accordé pour les votants ayant débuté leur vote électronique avant 16h00 et l'ayant terminé au plus tard à 16h20.
- Le 2 juin 2026 à 16h27, le Président de la commission de recensement des votes a déclaré publiquement les scrutins clos.

Procès-verbal des élections des représentants à la CATSIS et

La présence du président du bureau centralisateur de vote, indispensable pour procéder au dépouillement des suffrages exprimés, et d'au moins deux délégués de liste parmi les détenteurs de clés a été constaté pour autoriser le dépouillement.

Dès la clôture des scrutins, le contenu des urnes, les listes d'émargement et les états courants gérés par les serveurs ont été figés, horodatés et scellés automatiquement sur l'ensemble des serveurs, dans des conditions garantissant la conservation des données.

Le bureau de vote centralisateur a contrôlé, avant le dépouillement, le scellement du système.

Les membres du bureau de vote centralisateur détenant les clés de chiffrement ont procédé publiquement à l'ouverture de l'urne électronique en activant les clés de chiffrement.

Il a été constaté que le décompte des voix obtenues par les listes de candidats apparaît lisiblement à l'écran et a fait l'objet d'éditions sécurisées afin d'être porté au présent procès-verbal.

Le bureau de vote a contrôlé que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Le présent procès-verbal, établi par le secrétaire du bureau de vote centralisateur, contresigné par les autres membres du bureau de vote centralisateur et des autres membres des bureaux de vote, consigne les constatations faites par les bureaux de vote électronique au cours des opérations de vote (le cas échéant les événements survenus durant le scrutin et les interventions effectuées sur le système électronique de vote ainsi que les résultats du vote électronique par internet).

Le système de vote électronique est scellé après la décision de clôture du dépouillement prise par le président du bureau centralisateur de vote.

Le scellement interdit toute reprise ou modification des résultats. Toutefois, la procédure de décompte des votes enregistrés doit pouvoir être déroulée de nouveau si nécessaire.

Récapitulatif des recensements et dépouillements des votes

La commission de recensement des votes a procédé au recensement des votes et au dépouillement des votes conformément aux dispositions du décret n° 2020-144.

Les résultats des différents bureaux de vote pour les élections CATSIS et CCDSPV sont récapitulés comme suit :

ELECTIONS DES REPRESENTANTS A LA CATSIS

Nombre d'électeurs inscrits par collège :

1. Collège des sapeurs-pompiers professionnels officiers : 211
2. Collège des sapeurs-pompiers professionnels non officiers : 724
3. Collège des sapeurs-pompiers volontaires officiers : 243
4. Collège des sapeurs-pompiers volontaires non officiers : 3 365
5. Collège des fonctionnaires territoriaux autres que les sapeurs-pompiers professionnels (PATS) : 194

Procès-verbal des élections des représentants à la CATSIS et au**DÉPOUILLEMENT PAR COLLÈGE, ELECTION DES REPRESENTANTS A LA CATSIS****1. Collège des sapeurs-pompiers professionnels officiers**

Il a été constaté :

Nombre de votants : 165

Nombre de votes blancs : 9

Reste pour suffrages exprimés : 156

Le bureau de vote a contrôlé que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

L'élection a lieu au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Nombre de sièges à pourvoir



2

Quotient électoral

(suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir)

78

Attributions des sièges

Listes	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de sièges au quotient électoral	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Syndicat Autonome SPP - PATS 83 	42	0	42	1
Avenir-Secours 	114	1	36	0

SONT ELUS AU COLLEGE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS OFFICIERS

TITULAIRES CATSIS COLLEGE SPP OFFICIERS	SUPPLEANTS CATSIS COLLEGE SPP OFFICIERS
Nicolas POITEVIN - Capitaine	Frédéric IORI - Commandant
Julien GROSSIR-LEOUSSIS - Lieutenant 2 ^{ème} cl.	Franck POTIER - Lieutenant Hors Cl.

Procès-verbal des élections des représentants à la CATSIS et**2. Collège des sapeurs-pompiers professionnels non officiers**

Il a été constaté :

Nombre de votants : 315

Nombre de bulletins blancs : 12

Reste pour suffrages exprimés : 303

Le bureau de vote a contrôlé que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

L'élection a lieu au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Nombre de sièges à pourvoir

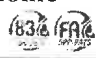
3

Quotient électoral

(suffrages exprimés / nombre de siège à pourvoir)

101

Attributions des sièges

Liste	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de sièges au quotient électoral	Reste	Nombre de sièges attribués au + fort reste
Syndicat Autonome SPP - PATS 83 	303	3	/	/

SONT ELUS AU COLLEGE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS NON-OFFICIERS

TITULAIRES CATSIS COLLEGE SPP NON OFFICIERS	SUPPLEANTS CATSIS COLLEGE SPP NON OFFICIERS
Guillaume CIVRAY - Adjudant-Chef	François DE LA OSA - Adjudant-Chef
Philippe TICHOUX - Sergent-Chef	Ludovic DEYGAS - Adjudant-Chef
Michael BOUDOUX - Adjudant-Chef	Mathilde SIBILLE - Caporal-Chef

3. Collège des sapeurs-pompiers volontaires officiers

Il a été constaté :

Nombre de votants : 61

Nombre de bulletins blancs : 7

Reste pour suffrages exprimés : 54

Le bureau de vote a contrôlé que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

L'élection a lieu au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Nombre de sièges à pourvoir


2

Quotient électoral

(suffrages exprimés / nombre de siège à pourvoir)

27

Attributions des sièges

Liste	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de sièges au quotient électoral	Reste	Nombre de sièges attribués au + fort reste
Liste soutenue par l'Union Départementale 	54	2	/	/

SONT ELUS AU COLLEGE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES OFFICIERS

TITULAIRES CATSIS COLLEGE SPV OFFICIERS	SUPPLEANTS CATSIS COLLEGE SPV OFFICIERS
Hervé PENAUD - Capitaine Laure URAS - Lieutenant	Jean BELLANTONI - Lieutenant Jean-Christophe REGOURD - Lieutenant

Procès-verbal des élections des représentants à la CATSIS et au**4. Collège des sapeurs-pompiers volontaires non-officiers**

Il a été constaté :

Nombre de votants : 514

Nombre de bulletins Blancs : 47

Reste pour suffrages exprimés : 467

Le bureau de vote a contrôlé que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.
L'élection a lieu au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Nombre de sièges à pourvoir


3

Quotient électoral

(suffrages exprimés / nombre de siège à pourvoir)

155.67

Attributions des sièges

Liste	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de sièges au quotient électoral	Reste	Nombre de sièges attribués au + fort reste
Liste soutenue par l'Union Départementale 	467	3	/	/

SONT ELUS AU COLLEGE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES NON-OFFICIERS

TITULAIRES CATSIS COLLEGE SPV NON OFFICIERS	SUPPLEANTS CATSIS COLLEGE SPV NON OFFICIERS
Laurent INNOCENZI - Adjudant-Chef Hanan AIT BENLABCHIR - Sergent-Chef Kevin LARDIER - Adjudant-Chef	Thierry IGNAM - Adjudant Eric LAMBOTIN - Adjudant-Chef Gregory VELLA - Adjudant-Chef

5. Collège des fonctionnaires territoriaux autres que les SPP (PATS)

Il a été constaté :

Nombre de votants : 140

Nombre de bulletins blancs : 11

Reste pour suffrages exprimés : 129

Le bureau de vote a contrôlé que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.
L'élection a lieu au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Nombre de sièges à pourvoir



2

Quotient électoral

(suffrages exprimés / nombre de siège à pourvoir)

64.5

Attributions des sièges

Liste	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de sièges au quotient électoral	Reste	Nombre de sièges attribués au + fort reste
Syndicat Autonome SPP - PATS 83 	71	1	6.5	/
Avenir-Secours 	58	0	58	1

SONT ELUS AU COLLEGE DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX AUTRES QUE LES SPP (PATS)

TITULAIRES CATSIS COLLEGE PATS	SUPPLEANTS CATSIS COLLEGE PATS
Sylvie GAYTTE - Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} cl.	Karine VALIN - Agent de Maîtrise
Florian DEMAN - Technicien Principal de 2 ^{ème} cl.	Sandrine PONS - Rédacteur

CONSTATATIONS ET/OU ANOMALIES EVENTUELLES CONSTATEES PAR LES BUREAUX DE VOTE ELECTRONIQUES LOCAUX DE LA CATSIS

Sans observations.

Procès-verbal des élections des représentants à la CATSIS et au**ELECTION DES REPRESENTANTS AU CCDSPV**

Nombre d'électeurs inscrits : 4 415

Il a été constaté :

Nombre de votants : 996

Nombre de bulletins blancs : 146

Reste pour suffrages exprimés : 850


Le bureau de vote a contrôlé que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

L'élection a lieu au scrutin majoritaire à un tour.

Nombre de sièges à pourvoir

8

Nombre de voix obtenues

	850
Liste soutenue par l'Union Départementale	

SONT ÉLUS

TITULAIRES CCDSPV	SUPPLEANTS CCDSPV
Jérôme DECORTE - Sapeur	Audrey TARANTINO - Sapeur
Bastien FAVIER - Caporal-Chef	Thomas ARGUIMBAU - Caporal
Joy MASULLI - Caporal-Chef	Maxine TALLENT - Caporal
Frédéric LORINE - Sergent	Valentin ULRICH - Sergent
Laurent INNOCENZI - Adjudant-Chef	Kevin LARDIER - Adjudant-Chef
Laure URAS - Lieutenant	Jean-Christophe REGOURD - Lieutenant
David SAUTRON - Capitaine	Jamel BOUALEM - Lieutenant
Laurence CHAVAROC - Infirmier-Chef	Adrien OLLIVIER - Infirmier-Principal

Au total, sont élus :

- ✓ 3 titulaires femmes et 5 titulaires hommes
- et
- ✓ 2 suppléantes femmes et 6 suppléants hommes.

**CONSTATATION ET/OU ANOMALIES EVENTUELLES CONSTATEES PAR LE
BUREAU DE VOTE DU CCDSPV**

Sans observation.

Observations et réclamations relatives aux élections des représentants à la CATSIS et au CCDSPV – Scrutins 2026:
Sans observation.

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le mardi deux juin deux mille vingt-six à dix-sept heures et vingt-trois minutes est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote centralisateur et les membres des bureaux de vote électroniques locaux relatifs à l'élection de la CATSIS et du CCDSPV. Il est transmis sans délai à la commission de recensement des votes, à monsieur le Préfet du Var, à la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises ainsi qu'aux délégués de listes.

Les résultats feront l'objet d'une publication sur le portail intranet du SDIS du Var, sous un onglet spécifique « Elections 2026 », au Recueil des actes administratifs sur le site internet du SDIS du Var, ainsi que d'un affichage à la Direction Départementale d'Incendie et de Secours du Var sise 24 Allée de Vaugrenier 83490 Le Muy.

Les réclamations relatives à la régularité des opérations électorales et aux résultats des élections à la CATSIS et au CCDSPV peuvent être formées devant le Tribunal Administratif de Toulon, sis 5 Rue Racine, 83000 Toulon, par voie postale ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans les dix jours qui suivent leur proclamation, par tout électeur, par tout candidat et par le préfet.

Les membres du Bureau de vote centralisateur

Le Président,
Philippe CHIOCCA

Le Secrétaire,
Loïc LAMBERT

Le Secrétaire adjoint,
Stéphane PLOUARD

Les délégués de listes désignés par les organisations syndicales et par l'organisation représentative de personnels SPV candidates

Pour le Syndicat Autonome SPP – PATS 83,
Guillaume CIVRAY

Pour le Syndicat Avenir Secours,
Olivier LAMARQUE

Pour l'Union Départementale,
Laurent INNOCENZI



Procès-verbal des élections des représentants à la CATSIS et a

Les membres des Bureaux de vote à la CATSIS, collège SPP OFFICIERS

La Présidente,
Delphine VIENCO

La Secrétaire,
Ludivine GUIAVARC'H

La Secrétaire adjointe
Stéphanie COUDERT

Les délégués de listes désignés par les organisations syndicales

Pour le Syndicat Autonome SPP – PATS 83

Guillaume CIVRAY

François DE LA OSA

Pour le Syndicat Avenir Secours
Ollivier LAMARQUE

Samuel JACQUET

Les membres des Bureaux de vote à la CATSIS, collège SPP NON OFFICIERS

La Présidente,
Delphine VIENCO

La Secrétaire,
Ludivine GUIAVARC'H

La Secrétaire adjointe
Stéphanie COUDERT

Les délégués de listes désignés par les organisations syndicales

Pour le Syndicat Autonome SPP – PATS 83

Guillaume CIVRAY

François DE LA OSA

Les membres des Bureaux de vote à la CATSIS, collège PATS

La Présidente,
Delphine VIENCO

La Secrétaire,
Ludivine GUIAVARC'H

La Secrétaire adjointe
Stéphanie COUDERT

Les délégués de listes désignés par les organisations syndicales

Pour le Syndicat Autonome SPP – PATS 83

Guillaume CIVRAY

François DE LA OSA

Pour le Syndicat Avenir Secours

Ollivier LAMARQUE

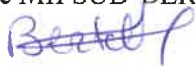
Samuel JACQUET

Les membres des Bureaux de vote à la CATSIS, collège SPV OFFICIERS

Le Président,
William CRUZ-MOREY



La Secrétaire,
Ameline MIFSUD-BERTELLE



Les représentants de la liste Soutenue par l'Union Départementale

Laurent INNOCENZI



Hanen AIT BENLABCHIR

Les membres des Bureaux de vote à la CATSIS, collège SPV NON OFFICIERS

Le Président,
William CRUZ-MOREY



La Secrétaire,
Ameline MIFSUD-BERTELLE



Les représentants de la liste Soutenue par l'Union Départementale

Laurent INNOCENZI



Hanen AIT BENLABCHIR

Le Secrétaire adjoint,
Régis MALLARINO



Les membres du bureau de vote du CCDSPV

Le Président,
William CRUZ-MOREY



La Secrétaire,
Ameline MIFSUD-BERTELLE



Les représentants de la liste Soutenue par l'Union Départementale

Laurent INNOCENZI



Laurence CHAVAROC

Le Secrétaire adjoint,
Régis MALLARINO





Service Départemental d'incendie et de Secours du Var

ELECTION CATSIS DU 2 JUIN 2026

**PROCES-VERBAL DE RECENSEMENT DES VOTES
ET DE PROCLAMATION DES RESULTATS**

Vu la délibération du Conseil d'Administration du SDIS du Var n° 26-12 du 03/02/2026 relative à la commission de recensement des votes pour les élections au CASDIS, à la CATSIS et au CCDSPV ;

Vu la délibération n° 26-22 du Conseil d'Administration du SDIS du Var en date du 04/03/2026 portant modalités d'organisation du vote électronique pour les élections 2026 des représentants du personnel au sein de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) et du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) du SDIS du Var et son protocole électoral annexé ;

Vu l'arrêté n° 1839 en date du 08/04/2026 du Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var portant modalité d'organisation du vote électronique pour l'élection des représentants des sapeurs-pompiers professionnels et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de Sapeurs-Pompiers Professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) ;

Vu l'arrêté n° 2101 du 28/04/2026 du Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var portant constitution de la commission de recensement des votes pour les élections au Conseil d'Administration du SDIS (CASDIS), à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) et au Comité Consultatif des Sapeurs-pompiers Volontaires (CCDSPV) ;

Vu les procès-verbaux de scellement du système de vote électronique en date du 19/05/2026 pour l'élection à la CATSIS du SDIS du Var ;

Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique en date du 02/06/2026 pour l'élection des représentants des sapeurs-pompiers professionnels officiers à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) ;

Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique en date du 02/06/2026 pour l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires non officiers à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) ;

Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique en date du 02/06/2026 pour l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires officiers à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) ;

Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique en date du 02/06/2026 pour l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires non officiers à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) ;

Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique en date du 02/06/2026 pour l'élection des représentants des fonctionnaires territoriaux autres que les sapeurs-pompiers professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) ;

Vu le procès-verbal du bureau de vote centralisateur pour les élections des représentants du personnel au Comité Consultatif des Sapeurs-pompiers Volontaires (CCDSPV) et à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS).

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de juin à seize heures et zéro minute s'est réunie, au service départemental d'incendie et de secours du Var, la commission de recensement des votes en exécution des dispositions de l'arrêté n° 1839 en date du 08/04/2026 de Monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var portant modalité d'organisation du vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) du SDIS du Var.

La commission procède aux opérations de recensement des votes émis par voie électronique pour l'élection des membres de la CATSIS, au vu du procès-verbal du bureau centralisateur de vote, annexé au présent procès-verbal.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE RECENSEMENT DES VOTES

Ladite commission est composée de :

Madame Myriam GARCIA, Sous-Préfète de Draguignan, représentant Monsieur Le Préfet, Présidente ;
Monsieur Dominique LAIN, Président du Conseil d'Administration, représenté par sa première vice-présidente, Madame Françoise LEGRAIEN ;
Contrôleur Général Éric GROHIN, Directeur départemental des services d'incendie et de secours, représenté par le colonel hors classe Philippe RAISON ;
Deux Maires et deux Présidents d'EPCI désignés par l'arrêté susvisé n° 2101 du 28/04/2026 du Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var, comme suit :

- Maire de FIGANIERES, Monsieur Bernard CHILINI ;
- Maire de GONFARON, Monsieur Thierry BONGIORNO ;
- Président de la Communauté de Communes Dracénie Provence Verdon Agglomération, Monsieur Claude ALEMAGNA ;
- Président de la Communauté de Communes Provence Verdon, Monsieur Hervé PHILIBERT.

Le secrétariat est assuré par Monsieur Thomas GRIMMELPONT, fonctionnaire préfectoral.

Assistait également :

- l'expert indépendant, LEHM

Considérant les procès-verbaux de scellement du système de vote électronique susvisés en date du 19/05/2026, garantissant l'intégrité d'un contenu numérique et permettant de contrôler l'intégrité de son contenu en détectant toute modification ultérieure de ce contenu.

Considérant les procès-verbaux susvisés des bureaux de vote électronique, en date du 02 juin 2026, dans lesquels sont consignés les constatations faites au cours des opérations de vote, le cas échéant les événements survenus durant le scrutin et les interventions effectuées sur le système électronique de vote ainsi que les résultats du vote électronique par internet.

Considérant le procès-verbal du bureau de vote centralisateur, en date du 02 juin 2026, dans lequel sont consignées les constatations faites par les bureaux de vote électronique et centralisant les résultats.

RECENSEMENT ET PROCLAMATION DES RESULTATS

La commission a procédé au recensement et au dépouillement des votes des recueillis électroniquement, sur la période du 26 mai 2026 (09h00) au 02 juin 2026 (16h00), en vue de l'élection des représentants du personnel au sein de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) du SDIS du Var,

conformément à l'arrêté n° 1839 du 08/04/2026 précité.

Les résultats du vote électronique, consignés dans les procès-verbaux susvisés des bureaux de vote électronique et du bureau de vote centralisateur pour l'élection par vote électronique des représentants du personnel à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), ont été constatés par les membres de la commission.

Le procès-verbal du bureau de vote centralisateur pour l'élection par vote électronique des représentants du personnel à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) précité est annexé au présent procès-verbal.

Les résultats ont été proclamés par la présidente de la commission.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le deux du mois de juin deux mille vingt-six à dix-sept heures et vingt minutes heures, en double exemplaire a été, après lecture, signé par la Présidente, les membres de la commission et le secrétaire.

Madame Myriam GARCIA, Présidente
de la commission de recensement des votes



Madame Françoise LEGRAIEN



Monsieur Bernard CHILINI



Monsieur Claude ALEMAGNA

Excusé

Monsieur Thomas GRIMMELPONT, secrétaire



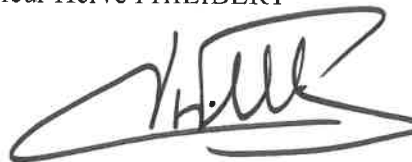
Colonel hors classe Philippe RAISON



Monsieur Thierry BONGIORNO

Excusé

Monsieur Hervé PHILIBERT



Publicité et recours

Le présent procès-verbal sera transmis au Préfet du Var, affiché dans les locaux du Service Départemental d'incendie et de Secours du Var et publié sur son site internet.

Les résultats peuvent être contestés devant le tribunal administratif dans les 10 jours qui suivent leur proclamation, par tout électeur, par tout candidat et par le Préfet (CGCT article RI424-I 3).

Le tribunal administratif de Toulon, compétent, peut être saisi :

par voie postale au 5 rue Racine -BP 40510 - 83 041 TOULON CEDEX 9

par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: www.telerecours.fr.



**PROCES VERBAL DE DEPOUILLEMENT
POUR L'ELECTION PAR VOTE ELECTRONIQUE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL
A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE
SECOURS (CATSIS) ET AU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-
POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV)**

BUREAU CENTRALISATEUR DE VOTE

SCRUTIN du 26 MAI 2026 à 9h00 au 2 JUIN 2026 à 16h00

Le mardi deux juin deux mille vingt-six, à seize heures et vingt minutes s'est réuni le bureau de vote, institué par l'arrêté n° 1918 en date du quinze avril deux mille vingt-six, du Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var, Monsieur Dominique LAIN, dans les conditions prévues notamment par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article R. 1424-4; le Code de la Sécurité Intérieure, parties législatives et réglementaires, le décret n° 2020-144, la circulaire NOR : INTE2531101C de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises du 6 janvier et composé comme suit :

- **Président** : Monsieur Christophe CHIOCCA, élu du CASDIS
- **Secrétaire** : Lieutenant-colonel Loïc LAMBERT
- **Secrétaire adjoint** : Attaché hors-classe Stéphane PLOUARD
- **Délégué de chaque liste**, désigné par les organisations syndicales et par l'organisation représentative de personnels SPV candidates (liste soutenue par l'Union Départementale du Var) ainsi qu'un délégué suppléant :
 - Pour **AVENIR SECOURS** :

Titulaire : Commandant Ollivier LAMARQUE

Suppléant : Commandant Samuel JACQUET

- Pour **SA SPP-PATS 83** :

Titulaire : Adjudant-chef Guillaume CIVRAY

Suppléant : Adjudant-chef François DE LA OSA

- Pour la liste soutenue par l'Union Départementale des sapeurs-pompiers volontaires du Var :

Titulaire : Adjudant-chef Laurent INNOCENZI

Suppléant : Infirmier-chef Laurence CHAVAROC

Société expert indépendant : LEHM

Société prestataire de vote électronique : KERCIA

Historique des Scellements et clôture du scrutin

- Le 19 mai 2026 à 17 heures 01 minutes, le système de vote a été scellé en présence de tous les membres du bureau centralisateur.
- Le 2 juin 2026 à 16 heures, le scrutin a été clôturé. Un délai de grâce de 20 minutes a été accordé pour les votants ayant débuté leur vote électronique avant 16h00 et l'ayant terminé au plus tard à 16h20.
- Le 2 juin 2026 à 16h27, le Président de la commission de recensement des votes a déclaré publiquement les scrutins clos.

Procès-verbal des élections des représentants à la CATSIS et au

La présence du président du bureau centralisateur de vote, indispensable pour procéder au dépouillement des suffrages exprimés, et d'au moins deux délégués de liste parmi les détenteurs de clés a été constaté pour autoriser le dépouillement.

Dès la clôture des scrutins, le contenu des urnes, les listes d'émargement et les états courants gérés par les serveurs ont été figés, horodatés et scellés automatiquement sur l'ensemble des serveurs, dans des conditions garantissant la conservation des données.

Le bureau de vote centralisateur a contrôlé, avant le dépouillement, le scellement du système.

Les membres du bureau de vote centralisateur détenant les clés de chiffrement ont procédé publiquement à l'ouverture de l'urne électronique en activant les clés de chiffrement.

Il a été constaté que le décompte des voix obtenues par les listes de candidats apparaît lisiblement à l'écran et a fait l'objet d'éditions sécurisées afin d'être porté au présent procès-verbal.

Le bureau de vote a contrôlé que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Le présent procès-verbal, établi par le secrétaire du bureau de vote centralisateur, contresigné par les autres membres du bureau de vote centralisateur et des autres membres des bureaux de vote, consigne les constatations faites par les bureaux de vote électronique au cours des opérations de vote (le cas échéant les événements survenus durant le scrutin et les interventions effectuées sur le système électronique de vote ainsi que les résultats du vote électronique par internet).

Le système de vote électronique est scellé après la décision de clôture du dépouillement prise par le président du bureau centralisateur de vote.

Le scellement interdit toute reprise ou modification des résultats. Toutefois, la procédure de décompte des votes enregistrés doit pouvoir être déroulée de nouveau si nécessaire.

Récapitulatif des recensements et dépouillements des votes

La commission de recensement des votes a procédé au recensement des votes et au dépouillement des votes conformément aux dispositions du décret n° 2020-144.

Les résultats des différents bureaux de vote pour les élections CATSIS et CCDSPV sont récapitulés comme suit :

ELECTIONS DES REPRESENTANTS A LA CATSIS

Nombre d'électeurs inscrits par collège :

1. Collège des sapeurs-pompiers professionnels officiers : 211
2. Collège des sapeurs-pompiers professionnels non officiers : 724
3. Collège des sapeurs-pompiers volontaires officiers : 243
4. Collège des sapeurs-pompiers volontaires non officiers : 3 365
5. Collège des fonctionnaires territoriaux autres que les sapeurs-pompiers professionnels (PATS) : 194

Procès-verbal des élections des représentants à la CATSIS et au**DÉPOUILLEMENT PAR COLLÈGE, ELECTION DES REPRESENTANTS A LA CATSIS****1. Collège des sapeurs-pompiers professionnels officiers**

Il a été constaté :

Nombre de votants : 165

Nombre de votes blancs : 9

Reste pour suffrages exprimés : 156

Le bureau de vote a contrôlé que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

L'élection a lieu au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Nombre de sièges à pourvoir



2

Quotient électoral

(suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir)

78

Attributions des sièges

Listes	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de sièges au quotient électoral	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Syndicat Autonome SPP - PATS 83 	42	0	42	1
Avenir-Secours 	114	1	36	0

SONT ELUS AU COLLEGE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS OFFICIERS

TITULAIRES CATSIS COLLEGE SPP OFFICIERS	SUPPLEANTS CATSIS COLLEGE SPP OFFICIERS
Nicolas POITEVIN - Capitaine	Frédéric IORI - Commandant
Julien GROSSIR-LEOUSSIS - Lieutenant 2 ^{ème} cl.	Franck POTIER - Lieutenant Hors Cl.

2. Collège des sapeurs-pompiers professionnels non officiers

Il a été constaté :

Nombre de votants : 315

Nombre de bulletins blancs : 12

Reste pour suffrages exprimés : 303

Le bureau de vote a contrôlé que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

L'élection a lieu au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Nombre de sièges à pourvoir


3

Quotient électoral

(suffrages exprimés / nombre de siège à pourvoir)

101

Attributions des sièges

Liste	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de sièges au quotient électoral	Reste	Nombre de sièges attribués au + fort reste
Syndicat Autonome SPP - PATS 83 	303	3	/	/

SONT ELUS AU COLLEGE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS NON-OFFICIERS

TITULAIRES CATSIS COLLEGE SPP NON OFFICIERS	SUPPLEANTS CATSIS COLLEGE SPP NON OFFICIERS
Guillaume CIVRAY - Adjudant-Chef	François DE LA OSA - Adjudant-Chef
Philippe TICHOUX - Sergent-Chef	Ludovic DEYGAS - Adjudant-Chef
Michael BOUDOUX - Adjudant-Chef	Mathilde SIBILLE - Caporal-Chef

3. Collège des sapeurs-pompiers volontaires officiers

Il a été constaté :

Nombre de votants : 61

Nombre de bulletins blancs : 7

Reste pour suffrages exprimés : 54

Le bureau de vote a contrôlé que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

L'élection a lieu au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Nombre de sièges à pourvoir


2

Quotient électoral

(suffrages exprimés / nombre de siège à pourvoir)

27

Attributions des sièges

Liste	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de sièges au quotient électoral	Reste	Nombre de sièges attribués au + fort reste
 Liste soutenue par l'Union Départementale	54	2	/	/

SONT ELUS AU COLLEGE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES OFFICIERS

TITULAIRES CATSIS COLLEGE SPV OFFICIERS	SUPPLEANTS CATSIS COLLEGE SPV OFFICIERS
Hervé PENAUD - Capitaine Laure URAS - Lieutenant	Jean BELLANTONI - Lieutenant Jean-Christophe REGOURD - Lieutenant

Procès-verbal des élections des représentants à la CATSIS et a**4. Collège des sapeurs-pompiers volontaires non-officiers**

Il a été constaté :

Nombre de votants : 514

Nombre de bulletins Blancs : 47

Reste pour suffrages exprimés : 467

Le bureau de vote a contrôlé que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.
L'élection a lieu au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Nombre de sièges à pourvoir


3

Quotient électoral

(suffrages exprimés / nombre de siège à pourvoir)

155.67

Attributions des sièges

Liste	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de sièges au quotient électoral	Reste	Nombre de sièges attribués au + fort reste
 Liste soutenue par l'Union Départementale	467	3	/	/

SONT ELUS AU COLLEGE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES NON-OFFICIERS

TITULAIRES CATSIS COLLEGE SPV NON OFFICIERS	SUPPLEANTS CATSIS COLLEGE SPV NON OFFICIERS
Laurent INNOCENZI - Adjudant-Chef Hanen AIT BENLABCHIR - Sergent-Chef Kevin LARDIER - Adjudant-Chef	Thierry IGNAM - Adjudant Eric LAMBOTIN - Adjudant-Chef Gregory VELLA - Adjudant-Chef

5. Collège des fonctionnaires territoriaux autres que les SPP (PATS)

Il a été constaté :

Nombre de votants : 140

Nombre de bulletins blancs : 11

Reste pour suffrages exprimés : 129

Le bureau de vote a contrôlé que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

L'élection a lieu au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Nombre de sièges à pourvoir

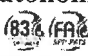

2

Quotient électoral

(suffrages exprimés / nombre de siège à pourvoir)

64.5

Attributions des sièges

Liste	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de sièges au quotient électoral	Reste	Nombre de sièges attribués au + fort reste
Syndicat Autonome SPP - PATS 83 	71	1	6.5	/
Avenir-Secours 	58	0	58	1

SONT ELUS AU COLLEGE DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX AUTRES QUE LES SPP (PATS)

TITULAIRES CATSIS COLLEGE PATS	SUPPLEANTS CATSIS COLLEGE PATS
Sylvie GAYTTE - Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} cl.	Karine VALIN - Agent de Maîtrise
Florian DEMAN - Technicien Principal de 2 ^{ème} cl.	Sandrine PONS - Rédacteur

CONSTATATIONS ET/OU ANOMALIES EVENTUELLES CONSTATEES PAR LES BUREAUX DE VOTE ELECTRONIQUES LOCAUX DE LA CATSIS

Sans observations.

Procès-verbal des élections des représentants à la CATSIS et a**ELECTION DES REPRESENTANTS AU CCDSPV**

Nombre d'électeurs inscrits : 4 415

Il a été constaté :

Nombre de votants : 996

Nombre de bulletins blancs : 146

Reste pour suffrages exprimés : 850

Le bureau de vote a contrôlé que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.
L'élection a lieu au scrutin majoritaire à un tour.

Nombre de sièges à pourvoir

8

Nombre de voix obtenues

	850
Liste soutenue par l'Union Départementale	

SONT ÉLUS

TITULAIRES CCDSPV	SUPPLEANTS CCDSPV
Jérôme DECORTE - Sapeur	Audrey TARANTINO - Sapeur
Bastien FAVIER - Caporal-Chef	Thomas ARGUIMBAU - Caporal
Joy MASULLI - Caporal-Chef	Maxine TALLENT - Caporal
Frédéric LORINE - Sergent	Valentin ULRICH - Sergent
Laurent INNOCENZI - Adjudant-Chef	Kevin LARDIER - Adjudant-Chef
Laure URAS - Lieutenant	Jean-Christophe REGOURD - Lieutenant
David SAUTRON - Capitaine	Jamel BOUALEM - Lieutenant
Laurence CHAVAROC - Infirmier-Chef	Adrien OLLIVIER - Infirmier-Principal

Au total, sont élus :

- ✓ 3 titulaires femmes et 5 titulaires hommes
- et
- ✓ 2 suppléantes femmes et 6 suppléants hommes.

CONSTATATION ET/OU ANOMALIES EVENTUELLES CONSTATEES PAR LE BUREAU DE VOTE DU CCDSPV

Sans observation.

Observations et réclamations relatives aux élections des représentants à la CATSIS et au CCDSPV – Scrutins 2026:

Sans observation.

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le mardi deux juin deux mille vingt-six à dix-sept heures et vingt-trois minutes est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote centralisateur et les membres des bureaux de vote électroniques locaux relatifs à l'élection de la CATSIS et du CCDSPV. Il est transmis sans délai à la commission de recensement des votes, à monsieur le Préfet du Var, à la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises ainsi qu'aux délégués de listes.

Les résultats feront l'objet d'une publication sur le portail intranet du SDIS du Var, sous un onglet spécifique « Elections 2026 », au Recueil des actes administratifs sur le site internet du SDIS du Var, ainsi que d'un affichage à la Direction Départementale d'Incendie et de Secours du Var sise 24 Allée de Vaugrenier 83490 Le Muy.

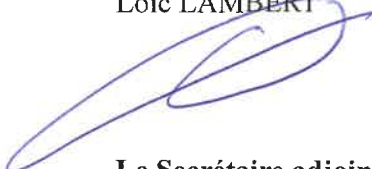
Les réclamations relatives à la régularité des opérations électorales et aux résultats des élections à la CATSIS et au CCDSPV peuvent être formées devant le Tribunal Administratif de Toulon, sis 5 Rue Racine, 83000 Toulon, par voie postale ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans les dix jours qui suivent leur proclamation, par tout électeur, par tout candidat et par le préfet.

Les membres du Bureau de vote centralisateur

Le Président,
Philippe CHIOCCA



Le Secrétaire,
Loïc LAMBERT



Le Secrétaire adjoint,
Stéphane PLOUARD



Les délégués de listes désignés par les organisations syndicales et par l'organisation représentative de personnels SPV candidates

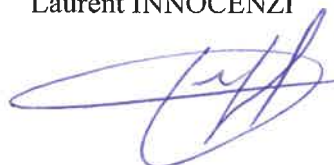
Pour le Syndicat Autonome SPP – PATS 83,
Guillaume CIVRAY



Pour le Syndicat Avenir Secours,
Olivier LAMARQUE



Pour l'Union Départementale,
Laurent INNOCENZI





Procès-verbal des élections des représentants à la CATSIS et a

Les membres des Bureaux de vote à la CATSIS, collège SPP OFFICIERS

La Présidente,
Delphine VIENCO

La Secrétaire,
Ludivine GUIAVARC'H

La Secrétaire adjointe
Stéphanie COUDERT

Les délégués de listes désignés par les organisations syndicales

Pour le Syndicat Autonome SPP – PATS 83

Guillaume CIVRAY

François DE LA OSA

Pour le Syndicat Avenir Secours

Ollivier LAMARQUE

Samuel JACQUET

Les membres des Bureaux de vote à la CATSIS, collège SPP NON OFFICIERS

La Présidente,
Delphine VIENCO

La Secrétaire,
Ludivine GUIAVARC'H

La Secrétaire adjointe
Stéphanie COUDERT

Les délégués de listes désignés par les organisations syndicales

Pour le Syndicat Autonome SPP – PATS 83

Guillaume CIVRAY

François DE LA OSA

Les membres des Bureaux de vote à la CATSIS, collège PATS

La Présidente,
Delphine VIENCO

La Secrétaire,
Ludivine GUIAVARC'H

La Secrétaire adjointe
Stéphanie COUDERT

Les délégués de listes désignés par les organisations syndicales

Pour le Syndicat Autonome SPP – PATS 83

Guillaume CIVRAY

François DE LA OSA

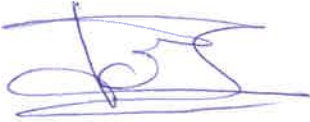
Pour le Syndicat Avenir Secours

Ollivier LAMARQUE

Samuel JACQUET

Les membres des Bureaux de vote à la CATSIS, collège SPV OFFICIERS

Le Président,
William CRUZ-MOREY



La Secrétaire,
Ameline MIFSUD-BERTELLE



Le Secrétaire adjoint,
Régis MALLARINO



**Les représentants de la liste Soutenue par
l'Union Départementale**

Laurent INNOCENZI

Hanen AIT BENLABCHIR



Les membres des Bureaux de vote à la CATSIS, collège SPV NON OFFICIERS

Le Président,
William CRUZ-MOREY



La Secrétaire,
Ameline MIFSUD-BERTELLE



Le Secrétaire adjoint,
Régis MALLARINO



**Les représentants de la liste Soutenue par
l'Union Départementale**

Laurent INNOCENZI

Hanen AIT BENLABCHIR



Les membres du bureau de vote du CCDSPV

Le Président,
William CRUZ-MOREY



La Secrétaire,
Ameline MIFSUD-BERTELLE



Le Secrétaire adjoint,
Régis MALLARINO



**Les représentants de la liste Soutenue
par l'Union Départementale**

Laurent INNOCENZI

Laurence CHAVAROC





**PROCES VERBAL DE DEPOUILLEMENT
POUR L'ELECTION PAR VOTE ELECTRONIQUE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL
A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE
SECOURS (CATSIS) ET AU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-
POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV)**

BUREAU CENTRALISATEUR DE VOTE

SCRUTIN du 26 MAI 2026 à 9h00 au 2 JUIN 2026 à 16h00

Le mardi deux juin deux mille vingt-six, à seize heures et vingt minutes s'est réuni le bureau de vote, institué par l'arrêté n° 1918 en date du quinze avril deux mille vingt-six, du Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var, Monsieur Dominique LAIN, dans les conditions prévues notamment par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article R. 1424-4; le Code de la Sécurité Intérieure, parties législatives et réglementaires, le décret n° 2020-144, la circulaire NOR : INTE2531101C de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises du 6 janvier et composé comme suit :

- **Président** : Monsieur Christophe CHIOCCA, élu du CASDIS
- **Secrétaire** : Lieutenant-colonel Loïc LAMBERT
- **Secrétaire adjoint** : Attaché hors-classe Stéphane PLOUARD
- **Délégué de chaque liste**, désigné par les organisations syndicales et par l'organisation représentative de personnels SPV candidates (liste soutenue par l'Union Départementale du Var) ainsi qu'un délégué suppléant :

- Pour AVENIR SECOURS :

Titulaire : Commandant Ollivier LAMARQUE

Suppléant : Commandant Samuel JACQUET

- Pour SA SPP-PATS 83 :

Titulaire : Adjudant-chef Guillaume CIVRAY

Suppléant : Adjudant-chef François DE LA OSA

- Pour la liste soutenue par l'Union Départementale des sapeurs-pompiers volontaires du Var :

Titulaire : Adjudant-chef Laurent INNOCENZI

Suppléant : Infirmier-chef Laurence CHAVAROC

Société expert indépendant : LEHM

Société prestataire de vote électronique : KERCIA

Historique des Scellements et clôture du scrutin

- Le 19 mai 2026 à 17 heures 01 minutes, le système de vote a été scellé en présence de tous les membres du bureau centralisateur.
- Le 2 juin 2026 à 16 heures, le scrutin a été clôturé. Un délai de grâce de 20 minutes a été accordé pour les votants ayant débuté leur vote électronique avant 16h00 et l'ayant terminé au plus tard à 16h20.
- Le 2 juin 2026 à 16h27, le Président de la commission de recensement des votes a déclaré publiquement les scrutins clos.

Procès-verbal des élections des représentants à la CATSIS et a

La présence du président du bureau centralisateur de vote, indispensable pour procéder au dépouillement des suffrages exprimés, et d'au moins deux délégués de liste parmi les détenteurs de clés a été constaté pour autoriser le dépouillement.

Dès la clôture des scrutins, le contenu des urnes, les listes d'émargement et les états courants gérés par les serveurs ont été figés, horodatés et scellés automatiquement sur l'ensemble des serveurs, dans des conditions garantissant la conservation des données.

Le bureau de vote centralisateur a contrôlé, avant le dépouillement, le scellement du système.

Les membres du bureau de vote centralisateur détenant les clés de chiffrement ont procédé publiquement à l'ouverture de l'urne électronique en activant les clés de chiffrement.

Il a été constaté que le décompte des voix obtenues par les listes de candidats apparaît lisiblement à l'écran et a fait l'objet d'édicions sécurisées afin d'être porté au présent procès-verbal.

Le bureau de vote a contrôlé que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Le présent procès-verbal, établi par le secrétaire du bureau de vote centralisateur, contresigné par les autres membres du bureau de vote centralisateur et des autres membres des bureaux de vote, consigne les constatations faites par les bureaux de vote électronique au cours des opérations de vote (le cas échéant les événements survenus durant le scrutin et les interventions effectuées sur le système électronique de vote ainsi que les résultats du vote électronique par internet).

Le système de vote électronique est scellé après la décision de clôture du dépouillement prise par le président du bureau centralisateur de vote.

Le scellement interdit toute reprise ou modification des résultats. Toutefois, la procédure de décompte des votes enregistrés doit pouvoir être déroulée de nouveau si nécessaire.

Récapitulatif des recensements et dépouillements des votes

La commission de recensement des votes a procédé au recensement des votes et au dépouillement des votes conformément aux dispositions du décret n° 2020-144.

Les résultats des différents bureaux de vote pour les élections CATSIS et CCDSPV sont récapitulés comme suit :

ELECTIONS DES REPRESENTANTS A LA CATSIS

Nombre d'électeurs inscrits par collège :

1. Collège des sapeurs-pompiers professionnels officiers : 211
2. Collège des sapeurs-pompiers professionnels non officiers : 724
3. Collège des sapeurs-pompiers volontaires officiers : 243
4. Collège des sapeurs-pompiers volontaires non officiers : 3 365
5. Collège des fonctionnaires territoriaux autres que les sapeurs-pompiers professionnels (PATS) : 194

Procès-verbal des élections des représentants à la CATSIS et au**DÉPOUILLEMENT PAR COLLÈGE, ELECTION DES REPRESENTANTS A LA CATSIS****1. Collège des sapeurs-pompiers professionnels officiers**

Il a été constaté :

Nombre de votants : 165

Nombre de votes blancs : 9

Reste pour suffrages exprimés : 156

Le bureau de vote a contrôlé que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

L'élection a lieu au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Nombre de sièges à pourvoir



2

Quotient électoral

(suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir)

78

Attributions des sièges

Listes	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de sièges au quotient électoral	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Syndicat Autonome SPP - PATS 83 	42	0	42	1
Avenir-Secours 	114	1	36	0

SONT ELUS AU COLLEGE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS OFFICIERS

TITULAIRES CATSIS COLLEGE SPP OFFICIERS	SUPPLEANTS CATSIS COLLEGE SPP OFFICIERS
Nicolas POITEVIN - Capitaine	Frédéric IORI - Commandant
Julien GROSSIR-LEOUSSIS - Lieutenant 2 ^{ème} cl.	Franck POTIER - Lieutenant Hors Cl.

2. Collège des sapeurs-pompiers professionnels non officiers

Il a été constaté :

Nombre de votants : 315

Nombre de bulletins blancs : 12

Reste pour suffrages exprimés : 303

Le bureau de vote a contrôlé que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

L'élection a lieu au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Nombre de sièges à pourvoir


3

Quotient électoral

(suffrages exprimés / nombre de siège à pourvoir)

101

Attributions des sièges

Liste	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de sièges au quotient électoral	Reste	Nombre de sièges attribués au + fort reste
Syndicat Autonome SPP - PATS 83 	303	3	/	/

SONT ELUS AU COLLEGE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS NON-OFFICIERS

TITULAIRES CATSIS COLLEGE SPP NON OFFICIERS	SUPPLEANTS CATSIS COLLEGE SPP NON OFFICIERS
Guillaume CIVRAY - Adjudant-Chef	François DE LA OSA - Adjudant-Chef
Philippe TICHOUX - Sergent-Chef	Ludovic DEYGAS - Adjudant-Chef
Michael BOUDOUX - Adjudant-Chef	Mathilde SIBILLE - Caporal-Chef

3. Collège des sapeurs-pompiers volontaires officiers

Il a été constaté :

Nombre de votants : 61

Nombre de bulletins blancs : 7

Reste pour suffrages exprimés : 54

Le bureau de vote a contrôlé que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

L'élection a lieu au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Nombre de sièges à pourvoir


2

Quotient électoral

(suffrages exprimés / nombre de siège à pourvoir)

27

Attributions des sièges

Liste	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de sièges au quotient électoral	Reste	Nombre de sièges attribués au + fort reste
Liste soutenue par l'Union Départementale 	54	2	/	/

SONT ELUS AU COLLEGE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES OFFICIERS

TITULAIRES CATSIS COLLEGE SPV OFFICIERS	SUPPLEANTS CATSIS COLLEGE SPV OFFICIERS
Hervé PENAUD - Capitaine Laure URAS - Lieutenant	Jean BELLANTONI - Lieutenant Jean-Christophe REGOURD - Lieutenant

Procès-verbal des élections des représentants à la CATSIS et a**4. Collège des sapeurs-pompiers volontaires non-officiers**

Il a été constaté :

Nombre de votants : 514

Nombre de bulletins Blancs : 47

Reste pour suffrages exprimés : 467

Le bureau de vote a contrôlé que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.
L'élection a lieu au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Nombre de sièges à pourvoir


3

Quotient électoral

(suffrages exprimés / nombre de siège à pourvoir)

155.67

Attributions des sièges

Liste	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de sièges au quotient électoral	Reste	Nombre de sièges attribués au + fort reste
Liste soutenue par l'Union Départementale 	467	3	/	/

SONT ELUS AU COLLEGE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES NON-OFFICIERS

TITULAIRES CATSIS COLLEGE SPV NON OFFICIERS	SUPPLEANTS CATSIS COLLEGE SPV NON OFFICIERS
Laurent INNOCENZI - Adjudant-Chef Hanan AIT BENLABCHIR - Sergent-Chef Kevin LARDIER - Adjudant-Chef	Thierry IGNAM - Adjudant Eric LAMBOTIN - Adjudant-Chef Gregory VELLA - Adjudant-Chef

Procès-verbal des élections des représentants à la CATSIS et au**5. Collège des fonctionnaires territoriaux autres que les SPP (PATS)**

Il a été constaté :

Nombre de votants : 140

Nombre de bulletins blancs : 11

Reste pour suffrages exprimés : 129

Le bureau de vote a contrôlé que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

L'élection a lieu au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Nombre de sièges à pourvoir

2

Quotient électoral

(suffrages exprimés / nombre de siège à pourvoir)

64.5

Attributions des sièges

Liste	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de sièges au quotient électoral	Reste	Nombre de sièges attribués au + fort reste
Syndicat Autonome SPP - PATS 83 	71	1	6.5	/
Avenir-Secours 	58	0	58	1

SONT ELUS AU COLLEGE DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX AUTRES QUE LES SPP (PATS)

TITULAIRES CATSIS COLLEGE PATS	SUPPLEANTS CATSIS COLLEGE PATS
Sylvie GAYTTE - Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} cl.	Karine VALIN - Agent de Maîtrise
Florian DEMAN - Technicien Principal de 2 ^{ème} cl.	Sandrine PONS - Rédacteur

CONSTATATIONS ET/OU ANOMALIES EVENTUELLES CONSTATEES PAR LES BUREAUX DE VOTE ELECTRONIQUES LOCAUX DE LA CATSIS

Sans observations.

Procès-verbal des élections des représentants à la CATSIS et a**ELECTION DES REPRESENTANTS AU CCDSPV**

Nombre d'électeurs inscrits : 4 415

Il a été constaté :

Nombre de votants : 996

Nombre de bulletins blancs : 146

Reste pour suffrages exprimés : 850

Le bureau de vote a contrôlé que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.
L'élection a lieu au scrutin majoritaire à un tour.

Nombre de sièges à pourvoir

8

Nombre de voix obtenues

	850
Liste soutenue par l'Union Départementale	

SONT ÉLUS

TITULAIRES CCDSPV	SUPPLEANTS CCDSPV
Jérôme DECORTE - Sapeur	Audrey TARANTINO - Sapeur
Bastien FAVIER - Caporal-Chef	Thomas ARGUIMBAU - Caporal
Joy MASULLI - Caporal-Chef	Maxine TALLENT - Caporal
Frédéric LORINE - Sergent	Valentin ULRICH - Sergent
Laurent INNOCENZI - Adjudant-Chef	Kevin LARDIER - Adjudant-Chef
Laure URAS - Lieutenant	Jean-Christophe REGOURD - Lieutenant
David SAUTRON - Capitaine	Jamel BOUALEM - Lieutenant
Laurence CHAVAROC - Infirmier-Chef	Adrien OLLIVIER - Infirmier-Principal

Au total, sont élus :

- ✓ 3 titulaires femmes et 5 titulaires hommes
- et
- ✓ 2 suppléantes femmes et 6 suppléants hommes.

CONSTATATION ET/OU ANOMALIES EVENTUELLES CONSTATEES PAR LE BUREAU DE VOTE DU CCDSPV

Sans observation.

Observations et réclamations relatives aux élections des représentants à la CATSIS et au CCDSPV – Scrutins 2026:

Sans observation.

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le mardi deux juin deux mille vingt-six à dix-sept heures et vingt-trois minutes est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote centralisateur et les membres des bureaux de vote électroniques locaux relatifs à l'élection de la CATSIS et du CCDSPV. Il est transmis sans délai à la commission de recensement des votes, à monsieur le Préfet du Var, à la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises ainsi qu'aux délégués de listes.

Les résultats feront l'objet d'une publication sur le portail intranet du SDIS du Var, sous un onglet spécifique « Elections 2026 », au Recueil des actes administratifs sur le site internet du SDIS du Var, ainsi que d'un affichage à la Direction Départementale d'Incendie et de Secours du Var sise 24 Allée de Vaugrenier 83490 Le Muy.

Les réclamations relatives à la régularité des opérations électorales et aux résultats des élections à la CATSIS et au CCDSPV peuvent être formées devant le Tribunal Administratif de Toulon, sis 5 Rue Racine, 83000 Toulon, par voie postale ou par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans les dix jours qui suivent leur proclamation, par tout électeur, par tout candidat et par le préfet.

Les membres du Bureau de vote centralisateur

Le Président,
Philippe CHIOCCA



Le Secrétaire,
Loïc LAMBERT



Le Secrétaire adjoint,
Stéphane PLOUARD



Les délégués de listes désignés par les organisations syndicales et par l'organisation représentative de personnels SPV candidates

Pour le Syndicat Autonome SPP – PATS 83,
Guillaume CIVRAY



Pour le Syndicat Avenir Secours,
Ollivier LAMARQUE



Pour l'Union Départementale,
Laurent INNOCENZI



Procès-verbal des élections des représentants à la CATSIS et a

Les membres des Bureaux de vote à la CATSIS, collège SPP OFFICIERS

La Présidente,
Delphine VIENCO

La Secrétaire,
Ludivine GUIAVARC'H

La Secrétaire adjointe
Stéphanie COUDERT

Les délégués de listes désignés par les organisations syndicales

Pour le Syndicat Autonome SPP – PATS 83

Guillaume CIVRAY

François DE LA OSA

Pour le Syndicat Avenir Secours

Ollivier LAMARQUE

Samuel JACQUET

Les membres des Bureaux de vote à la CATSIS, collège SPP NON OFFICIERS

La Présidente,
Delphine VIENCO

La Secrétaire,
Ludivine GUIAVARC'H

La Secrétaire adjointe
Stéphanie COUDERT

Les délégués de listes désignés par les organisations syndicales

Pour le Syndicat Autonome SPP – PATS 83

Guillaume CIVRAY

François DE LA OSA

Les membres des Bureaux de vote à la CATSIS, collège PATS

La Présidente,
Delphine VIENCO

La Secrétaire,
Ludivine GUIAVARC'H

La Secrétaire adjointe
Stéphanie COUDERT

Les délégués de listes désignés par les organisations syndicales

Pour le Syndicat Autonome SPP – PATS 83

Guillaume CIVRAY

François DE LA OSA

Pour le Syndicat Avenir Secours

Ollivier LAMARQUE

Samuel JACQUET



Procès-verbal des élections des représentants à la CATSIS et au

Les membres des Bureaux de vote à la CATSIS, collège SPV OFFICIERS

Le Président,
William CRUZ-MOREY

La Secrétaire,
Ameline MIFSUD-BERTELLE

Le Secrétaire adjoint,
Régis MALLARINO

**Les représentants de la liste Soutenue par
l'Union Départementale**

Laurent INNOCENZI

Hanen AIT BENLABCHIR

Les membres des Bureaux de vote à la CATSIS, collège SPV NON OFFICIERS

Le Président,
William CRUZ-MOREY

La Secrétaire,
Ameline MIFSUD-BERTELLE

Le Secrétaire adjoint,
Régis MALLARINO

**Les représentants de la liste Soutenue par
l'Union Départementale**

Laurent INNOCENZI

Hanen AIT BENLABCHIR

Les membres du bureau de vote du CCDSPV

Le Président,
William CRUZ-MOREY

La Secrétaire,
Ameline MIFSUD-BERTELLE

Le Secrétaire adjoint,
Régis MALLARINO

**Les représentants de la liste Soutenue
par l'Union Départementale**

Laurent INNOCENZI

Laurence CHAVAROC